# Le CHU de Montpellier renforce son engagement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**Le CHU de Montpellier franchit une nouvelle étape dans son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec la signature officielle de la Charte Égalité en Établissement de Santé, en partenariat avec l'association « Donner des ELLES à la Santé ».**

CHU de Montpellier

Jeudi 26 juin 2025

Contact presse :
CHU de Montpellier
presse@chu-montpellier.fr
Louise POTREL
Attachée de presse
06 71 60 72 62
06 65 84 98 01

## Une charte pour un environnement de travail équitable et respectueux

Dans un secteur où les femmes représentent près de 80 % des effectifs, mais où les inégalités persistent, le CHU de Montpellier affirme sa volonté de bâtir un environnement de travail équitable, inclusif et respectueux.

Cette charte s'inscrit dans la continuité du premier plan égalité 2021-2023 et prépare le terrain pour le deuxième plan 2025-2028, structuré autour de trois axes majeurs :

- L'égalité salariale et l'évolution de carrière
- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

## Des actions concrètes et mesurables

Le CHU s'engage à :
- Mettre à jour régulièrement le diagnostic de sa situation en matière d'égalité.
- Promouvoir la parité dans les fonctions à responsabilité.
- Déployer des campagnes de sensibilisation et de formation.
- Assurer un suivi rigoureux via des indicateurs genrés et des bilans annuels.
- Renforcer le dispositif de signalement des Violences Sexuelles et Sexistes, déjà actif depuis octobre 2023.

**Une dynamique collective et institutionnelle**

La charte mobilise l'ensemble de l'écosystème de santé : professionnels médicaux et non médicaux, instances internes, université, facultés de santé, écoles de formation. Des référents égalité ont été désignés pour piloter les actions et assurer leur visibilité.

**Un engagement fort et durable**

Le CHU de Montpellier entend faire de l'égalité professionnelle un levier de performance, de cohésion sociale et de qualité de vie au travail. Cette charte marque une étape décisive vers une culture hospitalière plus juste, plus humaine et plus respectueuse des talents de chacun.

**Former pour transformer : l'École de la transformation hospitalière en action**

Dans le cadre de sa politique d'égalité professionnelle, le CHU de Montpellier s'appuie sur l'École de la transformation hospitalière pour diffuser une culture managériale inclusive. Depuis début 2025, cette formation proposera des ateliers de sensibilisation à l'égalité professionnelle à destination de l'ensemble des managers. Ces formations visent à renforcer la détection et le traitement des violences sexistes et sexuelles, à lever les freins à la prise de responsabilités par les femmes, et à favoriser des parcours professionnels équitables. L'École de la transformation hospitalière devient ainsi un levier stratégique pour faire évoluer durablement les pratiques au sein de l'établissement.

**Un dispositif de signalement actif et structuré**

Depuis octobre 2023, le CHU de Montpellier a mis en place un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles (VSS), accessible à tous les professionnels, médicaux et non médicaux. Ce dispositif repose sur une adresse mail dédiée (signalementVSS@chu-montpellier.fr), un numéro de téléphone, une équipe de prévention des risques professionnels, et une campagne de communication interne. Il garantit la confidentialité, l'écoute, la prise en charge des victimes et le soutien aux équipes confrontées à ces situations. À juin 2025, 22 signalements ont été traités, donnant lieu à des enquêtes administratives et à des mesures disciplinaires. Ce dispositif incarne l'engagement du CHU à créer un environnement de travail sûr et respectueux pour toutes et tous.

**L'association « Donner des Elles à la Santé »**

L'association est composée de médecins et de directeurs et directrices, engagés pour l'égalité femmes hommes dans le secteur de la santé. Elle promeut l'égalité dans tous ses dimensions : salariale, de carrière, en faisant de la prévention et de la lutte contre les VSS un axe majeur de son action.

DDL est aujourd'hui consultée par les ministères et le CNG pour construire des réponses et proposer des actions concrètes.

Signer la charte égalité avec cette association est une action à forte portée symbolique. Cela marque l'engagement et le dynamisme en faveur de l'égalité femmes hommes.

L'association propose des actions particulières aux établissements signataires et organise chaque année colloque, atelier, afterwork. Un programme de mentorat pour et par des femmes médecins est aussi à la disposition des établissements de santé.

Signer une charte égalité c'est s'engager symboliquement et concrètement. Défendre et permettre l'égalité est porteur de sens. C'est une valeur qui unit et fédère. La charte la matérialise.

**Signataires de la Charte** :

Dre Marie-France OLIERIC – Présidente de l'association « Donner des ELLES à la Santé »

Anne FERRER – Directrice Générale du CHU de Montpellier

Michael DELAFOSSE –Président du Conseil de Surveillance du CHU

Didier JAFFRE – Directeur Général de l'ARS Occitanie

Pr Philippe AUGE – Président de l'Université de Montpellier

Pre Isabelle LAFFONT – Doyenne de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes

Pr Vincent LISOWSKI - Doyen de la Faculté de Pharmacie

Pr Jean-Cédric DURAND - Doyen de la Faculté d'Odontologie

Pr Jean-Luc PASQUIE, Président de la Commission Médicale d'Établissement du CHU de Montpellier